

SEANCE DU 30 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE TRENTE JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Maryse VULLIAMY, Maire.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24.09.2017
- Arrêt du PLU
- devis des travaux aux bâtiments suite à la visite de la commission du 12.06.2017.
- organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2017.2018.
- Questions diverses...

PRESENTS : D.BARROIS - P.GAVA - D.PORRO - JM.CHATRAS - D.BELLEARD - C.SAUDEL - J.ROCA - D.FONTAN - J.RIBES - M.LEOMANT - B.FAGES.

EXCUSES : F.MARCADIE - A.DEMEAUX.

ABSENTS : P.TONOLI.

Pouvoirs : 02 - F.MARCADIE à P.GAVA - A.DEMEAUX à D.PORRO.

Secrétaire de séance : D.PORRO

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et n'a pas été adopté et fera l'objet d'une prochaine réunion.

* * *

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS

En application des articles L.283 à L.290-1 du Code Electoral, le Conseil Municipal de Lafitte sur Lot s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2017.

A 18 heures, Madame le Maire a ouvert la séance et il a été constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Electoral des Collectivités Territoriales était remplie.

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau est présidé par le Maire et composé de deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : J.ROCA, J.RIBES, D.FONTAN, B.FAGES.

Madame le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

ELECTION DES DELEGUES :

Noms et prénoms des candidats :

. VULLIAMY Maryse, GAVA Patricia, PORRO David, SAUDEL Christian.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de votants..... 14
Nombre de suffrages nuls 0
Nombre de suffrages exprimés 14
Majorité absolue..... 8

DELIBERATION

Ont obtenu :

VULLIAMY Maryse..... 13 voix
PORRO David..... 12 voix

GAVA Patricia..... 13 voix
SAUDEL Christian..... 04 voix

Proclamation de l'élection des délégués :

Ont réuni la majorité absolue au 1er tour de scrutin et ont été proclamés délégués :
. MME MARYSE VULLIAMY, MME PATRICIA GAVA, MR DAVID PORRO.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Noms et prénoms des candidats :

. CHATRAS Jean-Marc, MARCADIE Françoise, BARROIS Didier,
SAUDEL Christian, LEOMANT Martine, FAGES Benjamin

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de votants..... 14
Nombre de suffrages nuls 0
Nombre de suffrages exprimés 14
Majorité absolue..... 8

Ont obtenu :

MARCADIE Françoise..... 12 voix
CHATRAS Jean-Marc..... 11 voix
LEOMANT Martine..... 01 voix

BARROIS Didier..... 11 voix
SAUDEL Christian..... 06 voix
FAGES Benjamin..... 01 voix

Proclamation de l'élection des suppléants :

Ont réuni la majorité absolue au 1er tour de scrutin et ont été proclamés délégués :
. MME FRANÇOISE MARCADIE, MR DIDIER BARROIS, MR JEAN-MARC CHATRAS.

ARRET DU P.L.U.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reporter cette question à l'ordre de la prochaine séance afin de pouvoir réunir la commission du PLU et établir le bilan des concertations dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal approuve et reporte la question.

**DEVIS DES TRAVAUX AUX BATIMENTS SUITE A LA COMMISSION
DES TRAVAUX DU 12.06.2017.**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que suite à une visite des bâtiments, la commission communale des travaux, réunie le 12 juin dernier, a procédé à l'analyse et au choix des offres présentées par les entreprises.

Elle présente les devis validés lors de cette commission, et propose au Conseil Municipal d'entériner ces propositions :

Bâtiment	Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Garderie	Film protection sur vitres	D.S.F.	1 045.50 €	1254.60 €

Bâtiment	Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Ecole maternelle	Remplacement Clôture	BARATET	2 929.50 €	3 515.40 €
	Visiophone gâche élect	CLOUPEAU	2 490.08 €	2 988.10 €
	Menuiseries cagibi et dortoir	DEMEURES GARONNE	691.57 €	829.89 €
Ecole primaire	clôture et portail	C.S.M.	1 760.00 €	2112.00 €
	volets roulants classe	DOMAXIA	1 406.85 €	1 688.22 €
	Portier gâche électrique	CLOUPEAU	1 623.55 €	1 948.26 €
	Préau charpente – zing	DENEURES GARONNE	1850.00 €	2 220.00 €
Temple protestant	Remplacement fenêtres	G.E.S.	2 946.00 €	3 535.20 €
	Toiture - tuyaux	DEMEURES GARONNE	1 400.00 €	1 680.00 €

Entendu l'exposé de Madame le Maire et vu les propositions de prix établies, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve les devis** présentés pour les travaux, et le choix proposé par la commission des travaux.
- **affirme que les crédits nécessaires** seront imputés aux chapitres et articles prévus à cet effet au budget concerné.

**ORGANISATION DU TEMPS DE LA SEMAINE SCOLAIRE
POUR LA RENTREE 2017.**

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Madame le Maire,

- Expose que ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou plusieurs communes et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
- Précise que cette proposition doit être conjointe à l'ensemble des communes du RPI, pour un même fonctionnement dans toutes les écoles du regroupement.
- Propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour les écoles maternelles et primaires de la commune de Lafitte sur Lot, à compter de la rentrée 2017, dans le cadre du RPI Lafitte/Lacépède.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable à l'adaptation du temps scolaire sur 8 demi-journées** réparties sur 4 jours, à compter de la rentrée 2017,
- **Affirme que cette décision sera définitive et confirmée par le choix de la commune de Lacépède**, membre du RPI,
- **Décide qu'en cas de proposition conjointe des deux communes formant le RPI**, le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours pourra être remis en place dès la rentrée 2017

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

* * * *

Suivent les signatures